POOL D'EXPERT·ES INTERNATIONAUX·ALES SUR UN SPORT SÛR

Projet « Donnons de la voix » (« Start to Talk »)

Cahier des charges

Le Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr (ci-après dénommé « Pool d'expert·es » ou « Pool ») est un groupe unique d'experts pluridisciplinaires couvrant toutes les formes de violence et d'abus à l'encontre des enfants dans le sport. Il rassemble des responsables politiques, des chercheurs et des universitaires, des spécialistes du soutien aux personnes ayant vécu des violences, des responsables de la protection (des enfants), des formateurs et des consultants, ainsi que des agents du changement.

Le Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr a été créé dans le cadre du projet conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe intitulé « Protection des enfants dans le sport » (CSiS). Depuis la fin du projet CSiS en juin 2022, le secrétariat du Pool est assuré par le projet « Donnons de la voix » (« Start to Talk » en anglais) de l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) du Conseil de l'Europe, qui vise à protéger les enfants dans le sport. Le Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr offre des possibilités d'apprentissage entre pairs et de renforcement des capacités ; il favorise également les échanges entre les agents chargés de lutter contre la violence envers les enfants dans le domaine du sport et de la prévenir.

La capacité maximale du Pool est de quarante (40) membres. La composition du Pool sera renouvelée tous les trois ans. Les membres qui souhaitent continuer à faire partie du Pool doivent présenter une nouvelle candidature qui inclue des informations à jour.

Pour plus d'informations, veuillez consulter le mandat du pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr.

Compte tenu de ce qui précède, le secrétariat du projet « Donnons de la voix » publie un appel à candidatures pour rejoindre le Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr.

Appel à candidatures

Le présent appel à candidatures est émis afin d'inviter les candidats intéressés et qualifiés à soumettre leur candidature pour devenir membre du Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr. L'objectif de cet appel est de renouveler le Pool ; les membres actuels du Pool ainsi que les nouveaux candidats sont invités à postuler.

Vous trouverez le détail du cahier des charges dans les pages suivantes.

Toutes les candidatures seront évaluées sur la base de l'expertise et de l'expérience, et celles qui répondent aux exigences du Pool seront sélectionnées, dans la limite de quarante (40) membres. Les candidats retenus et non retenus seront informés par le Secrétariat. Les profils des experts sélectionnés seront publiés sur la page internet du projet « Donnons de la voix ».

Les candidatures doivent être soumises via le formulaire prévu à cet effet avant **le dimanche 13 décembre 2026 (23h59 CET)**, en anglais ou en français. Les candidatures reçues par courriel ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

Membres

Le Pool d'expert·es internationaux·elles sur un sport sûr compte sept catégories d'experts :

- Responsables politiques, chargés de l'élaboration des politiques et stratégies de protection au sein des autorités publiques responsables du sport ou des organisations sportives, tant au niveau national qu'international.
- Formateurs/Consultants, apportant tous types de soutien en matière de protection dans le sport, y compris des ressources et des activités éducatives ou de formation.
- Chercheurs/Universitaires, possédant une expertise en matière de protection dans le sport.
- Spécialistes du soutien aux adultes et/ou aux enfants ayant vécu des violences dans le sport, y compris le harcèlement et les abus (soutien juridique, psychologique, etc.).
- Responsables de la protection des enfants, désignés par une organisation sportive ou une autorité publique pour œuvrer à la prévention et/ou à la prise en charge de toutes les formes de violence dans le sport, y compris celles commises à l'encontre des enfants et des jeunes.
- Spécialistes de la santé mentale, possédant une expertise en matière de protection dans le sport.
- Agents du changement organisationnel, notamment des professionnels du sport et des défenseurs au sein du monde sportif, qui contribuent activement à l'amélioration des mesures de protection dans leurs organisations, leurs communautés et dans le sport en général, ainsi qu'à la sensibilisation à cette question.

Les membres du Pool d'expert·es doivent posséder une expertise et/ou au moins six ans d'expérience dans le domaine de la protection dans le sport.

Le secrétariat du projet « Donnons de la voix » encourage les candidatures de profils juniors. Les jeunes âgés de 18 à 30 ans à la date de candidature et justifiant d'au moins trois ans d'expérience dans le domaine de la protection dans le sport sont encouragés à postuler pour adhérer au Pool d'expert·es afin de renforcer la perspective des jeunes dans les travaux du Pool.

Le secrétariat du projet « Donnons de la voix » examinera les candidatures et sélectionnera les membres. Il veillera à respecter un équilibre entre les genres, les origines géographiques et les points de vue au sein du Pool d'expert·es.

Mandat

Les membres du Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr sont invités à contribuer aux travaux de l'APES et du Conseil de l'Europe dans son ensemble dans le domaine de la sécurité dans le sport en :

- participant en tant qu'intervenants à des événements, conférences, séminaires, etc. pertinents afin de partager leurs connaissances et leur expérience en matière de sport sûr ;
- participant aux réunions du Pool d'expert·es et en contribuant activement à l'élaboration des thèmes d'actualité et des résultats ;
- fournissant des conseils et un soutien au secrétariat de l'APES, aux États membres et aux organisations partenaires lors de l'élaboration de leurs stratégies, projets ou activités en matière de sport sûr ;
- diffusant des informations et de l'expertise sur la sécurité dans le sport.

Le Conseil de l'Europe permet aux membres du Pool :

- de participer à la réunion annuelle, de nouer des contacts, de partager leur expérience et d'apprendre de leurs pairs ;
- d'accroître leur visibilité et de promouvoir leur travail aux niveaux européen et international ;
- de participer aux travaux des services concernés du Conseil de l'Europe et de ses organisations partenaires, et d'en être informés ;
- d'être invités à participer à des appels d'offres restreints.

Adhésion

Les experts sont désignés à titre personnel et ne peuvent pas être remplacés lors des réunions ni dans le cadre des autres activités du Pool.

L'adhésion au Pool d'expert·es internationaux·ales sur un sport sûr est volontaire. Les membres sont libres de mettre fin à leur adhésion à tout moment. Le Pool sera régulièrement actualisé ; ses membres seront invités à fournir les informations personnelles les plus récentes.

Les membres du Pool sont tenus de participer et de contribuer activement aux réunions annuelles, à l'élaboration des thèmes d'actualité et des conclusions, ainsi qu'aux autres activités.